

Permis de louer | Un nouveau guide pour accompagner les propriétaires

La Ville de Roanne vient de publier un nouveau guide consacré au Permis de louer. Destiné aux particuliers, aux bailleurs privés et aux professionnels de l'immobilier, ce document pratique rassemble les principales règles et les critères à vérifier avant la mise en location d'un logement.

Mis en place à Roanne depuis 2019, le permis de louer est un dispositif de prévention et de lutte contre l'habitat indigne. Dans les secteurs concernés, il impose une autorisation préalable, gratuite, avant toute mise en location.

Ce nouveau guide rassemble dans un même document les principaux critères à respecter pour obtenir le permis de louer.

« Avec ce guide, nous avons voulu combler un manque en matière d'information et permettre à chaque propriétaire bailleur de disposer des mêmes clés pour comprendre les critères à respecter. » - Yves Nicolin

Présenté comme une véritable **check-list**, cet outil pratique permet aux propriétaires d'évaluer leur logement et de préparer leur dossier : habitabilité, chauffage, électricité, état des revêtements, équipements sanitaires, ventilation, sécurité ou encore état du bâti et des parties communes.

L'objectif est également de **réduire les écarts d'information entre les propriétaires**, notamment entre les bailleurs disposant d'un petit parc locatif, et les grandes agences immobilières.

Garantir des logements décents et lutter contre la vacance

Au-delà de l'accompagnement des propriétaires, le permis de louer vise à **garantir des logements décents, ne présentant pas de risques pour la santé et la sécurité des occupants**, tout en luttant contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil.

Cette démarche s'inscrit dans une politique plus large de la Ville en faveur de la **remise sur le marché des logements vacants et dégradés**. Elle s'accompagne notamment de la poursuite des aides à la rénovation, accessibles aux propriétaires **sans conditions de ressources**, afin de favoriser la réhabilitation des logements et leur retour sur le marché.

Contact : permisdelouer@ville-roanne.fr – 04 77 23 21 00

Veuillez trouver ci-joint le nouveau guide du **Permis de louer**.

Vous remerciant par avance pour la diffusion de ces informations.

CONTACT

Yannick Vernay — Attaché de presse
Ville de Roanne
04 77 23 20 37 · yvernay@roannais-agglomeration.fr